

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Garde républicaine

Décision n° 11568 du 24 juillet 2019 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie du cadre général de la garde républicaine – branche « cavalerie »

NOR : INTJ1912674S

Le commandant de la garde républicaine,

Vu le code de la défense;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale;

Vu la décision n° 21064 du 18 décembre 2018 (NOR : INTJ1834835S),

Décide:

Article 1^{er}

Les maréchaux des logis-chefs dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant le 1^{er} septembre 2019 :

Broyez Franck	NIGEND : 149 378	NLS : 8 007 214
Anquetil Alexandre	NIGEND : 190 041	NLS : 8 035 179

Article 2

Le gendarme dont le nom suit est promu au grade de maréchal des logis-chef le 1^{er} septembre 2019 :

Gloaquin Antoine	NIGEND : 343 133	NLS : 8 137 978
-------------------------	------------------	-----------------

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 24 juillet 2019.

*Le colonel, commandant par intérim
la garde républicaine,
J.-M. GRIMAL*